



REGLEMENT DU JEU : 1<sup>er</sup> Inscrit / 1<sup>er</sup> servit  
« Gagnez vos dossards pour l'Ancilevienne 2019 »

## Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société STLB.FIVE au capital de 638 000 Euros ayant son siège social au 375 route des Vignes 74330 Poisy, organise un jeu-concours sur le site internet [www.up2you-sport.com](http://www.up2you-sport.com) auprès de ses adhérents UP2YOU.

- La société STLB.FIVE est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, le Professionnel, les Organisations ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- L'équipe gagnante est désigné également ci-après comme « L'équipe gagnante ».

## Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, née en Aout 1999 ou avant (20 ans ou plus), résidant en France métropolitaine ou en Suisse, disposant d'un abonnement à une des salles de sport UP2YOU après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel des sociétés CLEMAAX, THEMAAX, INSTHAIN, TEHINE, STLB.FIVE ainsi que les membres de leur famille.

Le « Participant » doit obligatoirement s'inscrire avec son/sa partenaire de course. Il s'engage, dans le cas où il gagnerai un dossard, à participer à la course « L'Ancilevienne » du 8 Septembre 2019.

## Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : Lundi 20 Mai 2019 à 9h

Date de fin du concours : Jeudi 30 Mai 2019 à 20h

Date de désignation du Gagnant : Vendredi 31 Mai 2019 à 10 heures

## Article 4 - Modalités de participation

### 4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement pour le 1<sup>er</sup> cas de figure :

Le Participant devra :

Former une équipe de 2 puis :

a) Se connecter au site internet UP2YOU-SPORT en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours et affichée dans toutes les salles UP2YOU, sur son Facebook et son site. <http://www.up2you-sport.com/>

b) Remplir un formulaire en ligne dédié spécialement au concours

ou pour le 2<sup>ème</sup> cas de figure :

Le participant devra :  
Former une équipe de 2 :

- a) Se diriger vers un membre du personnel UP2YOU dans une des salles durant les heures d'ouverture soit de 9h00 à 20h00 du Lundi au Vendredi et de 10h00 à 17h00 le Samedi.
- b) Remplir un formulaire papier ou directement sur le site avec un ordinateur du club.

#### 4.2) Garanties et responsabilités sur la validité des candidatures

UP2YOU se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tous virus, bugs, violations, interventions non autorisées, fraudes, actions d'un concurrent, problèmes techniques ou autres causes hors du contrôle de UP2YOU altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de UP2YOU. De façon générale, les Participants garantissent aux Organisateur du présent concours contre tout recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tout tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

#### 4.3) Modalités de tirage au sort - Un tirage au sort pour désigner le Gagnant.

### Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations : Le lot est offert par UP2YOU et constitue en ce sens des « dotations ». Le lot a une valeur commerciale de 62 € et se définit par un accès pour deux personnes à la course L'Ancilevienne qui aura lieu à Annecy, France, le 8 septembre 2019. L'heure exacte de l'utilisation du gain sera définie ultérieurement par le Professionnel, une fois le calendrier officiel connu. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours. Il s'engage alors à participer à la course « L'ancilevienne » du 8 Septembre 2019.

Les dossards gagnés ne peuvent en aucun cas être échangé, donné, vendu, à autrui.

La société STLB.FIVE se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation tel que le prévoit l'article 6, L'équipe gagnante devra se mettre en relation directe avec le Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

### Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique. L'équipe gagnante sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email dans son club référent. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, elle perdra

la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, elle perdra sa qualité de Gagnant. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse qu'ils auront indiqué, et une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

#### Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de UP2YOU dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

#### Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes : • Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

#### Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.